

Posidonie : trois associations portent plainte pour destruction d'espèces protégées dans le Var



© Goffredo Iacobino

France Nature Environnement (FNE) PACA, FNE Var et l'Association de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie de la presqu'île de Saint Mandrier (APE) portent plainte pour destruction d'espèces protégées, suite au réensablement des plages, à Saint Mandrier, au sud de Toulon (Var). Il s'agit en particulier de la plage Saint Asile où cette pratique aurait endommagé des posidonies, alors qu'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) dédiée est située à proximité.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée avait été dispensée d'une étude d'impact par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Les associations avaient alors déposé un recours contentieux contre cette décision auprès du Tribunal administratif de Toulon, en août 2022. Toujours en attente du jugement, elles « *ont donc décidé de persister dans ce combat juridique et de désormais porter plainte dans l'espoir d'une audience pénale* ».

La Stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le Var met pourtant en garde contre un potentiel « *impact considérable sur la flore marine, en particulier les herbiers à posidonie* », de ce réensablement qui cause une hausse de la turbidité et la diffusion de sédiments au large, étouffant la flore aquatique. Les trois associations dénoncent ainsi « *les limites d'une action systématisée* ». « *Le ré-ensablement peut être acceptable quand il est réalisé de façon ponctuelle et dans le cadre d'une gestion pluriannuelle bien réfléchie, estiment-elles. Ce ne peut à notre sens pas être la seule solution de gestion et de maintien d'une plage, au point d'être systématiquement renouvelé chaque année* ».



Fanny Bénard, journaliste
Rédactrice spécialisée